



Studio
ANGIEPOLEUSE
POLE DANCE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022/2023

Art. 1 - SIEGE SOCIAL

Le **siège social** du **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** est situé au **68 avenue du Montaviot - 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours.**

Le **STUDIO** est basé au **5 rue du Loing - 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours.**

Art.2 - ADMISSION

Pour être adhérent, il faut avoir rempli le dossier d'inscription et s'acquitter du règlement d'une carte de cours ou d'un abonnement.

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE s'engage à encaisser les paiements aux échéances prévues, à raison d'un chèque par mois selon accord préalable le 5 ou 15 du mois.

Les inscriptions en cours d'année sont dépendantes des places disponibles et du niveau du nouvel arrivant et le tarif au proratas.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'adhésion comprend, une cotisation selon carte choisie.

Vous avez la possibilité de vous affilier à 2 fédérations officielles :

> la **Fédération Française de Danse (Culture)** pour un montant de 19€ par élève valable en loisirs et 21€ en compétition pour l'année et renouvelable l'année suivante.

> la fédération **Pole Sports France (sport)** pour un montant de 31€ par élève valable en loisirs et compétition pour l'année et renouvelable l'année suivante.

Les tarifs sont disponibles sur site du **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE.**

L'association est ouverte à toutes personnes souhaitant pratiquer la pole dance et qui est détenteur d'un certificat médical lui autorisant la pratique de la pole dance.

Le certificat devra être fourni chaque année par l'élève, ainsi que la fiche d'inscription dûment remplie et l'**attestation de responsabilité civile.**

Nous acceptons les mineurs dès l'âge de 8 ans avec accord préalable des parents (attestation à fournir) en cours enfants. (Horaires et tarifs disponible sur le site **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE**)

RADIATION

La qualité d'adhérent se perd sans indemnités en cas de :

- Non-paiement des cotisations
- Détournements des biens, des moyens, ou du nom du studio à des fins personnelles
- Non-respect des locaux et du matériel
- Agissements dangereux contre soi ou contre un tiers
- Tous motifs grave tels que propos diffamatoires à l'égard d'un élève ou des professeurs.

Art.3 - ASSURANCE, CERTIFICAT MÉDICAL & MINEURS

Les adhérents doivent avoir leur propre assurance « **Responsabilité Civile** » afin d'être couverts s'ils se blessent seuls lors des activités proposées. Les adhérents sont aussi tenus d'avoir un **certificat médical** pour participe aux cours.

URGENCE MEDICALE

Toute personne participante aux cours dans le **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite. L'école et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle. En cas d'urgence médicale, le professeur/ l'animateur alertera les secours, en composant le 18 ou le 15 pour un transport à l'hôpital le plus proche.

MINEURS

Il est fortement recommandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de déposer l'enfant à son cours. Les coachs présents ont toute autorité pour demander aux parents de sortir de la salle de cours. Si les coachs présents tolèrent la présence des parents, ceux-ci ne peuvent en aucun cas intervenir de quelques façons que se soit sur le déroulement des cours, notamment en faisant des signes ou en donnant des conseils aux enfants. Pour les mineurs, ce sont les parents qui doivent signer la fiche de renseignements.

Art.4 - COURS

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE propose des cours enfants, ados et adultes de niveaux différents. Les cours durent 1h à 1H30, **débutent et finissent à l'heure** indiquée sur le planning. Par respect pour le professeur et les autres élèves d'un cours, Il est demandé d'être **ponctuel** et de porter attention aux indications et aux conseils des coachs présents. La qualité de l'écoute est garante d'une bonne progression. L'inscription aux cours se fait par via le site de **réservation Reservio** uniquement.

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE se réserve le droit de refuser l'accès au cours si l'inscription n'est pas réglée.

Il est interdit de filmer les cours sans l'accord préalable des coachs présents. Il est toutefois possible de filmer les combos entre élèves pendant le cours si les coachs présents l'autorisent.

Les adhérent(e)s du **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** pourront assister aux cours seulement après le règlement de la cotisation.

Si l'adhérent(e) a pris une carte, celle-ci restera au **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** afin de poinçonner le cours par les coachs présents et doit être à jour dans son inscription.

Les horaires et jours de cours sont disponibles sur le site www.teamangiepoleuse.fr > COURS/STUDIO

INFORMATION

Pas de cours pendant les vacances scolaires pour les enfants uniquement

Le planning de la période estivale sera aménagé pour libérer des stages ou événements sportifs.

La reprise des cours enfants et adultes est toujours après le week-end du Forum des sports du Pays de Nemours et jusqu'aux grandes vacances estivales.

EN CAS D'ANNULATION

Merci de prévenir au minimum 24H à l'avance par mail kalypoleuse@yahoo.com.

Cela permet aux adhérents sur liste d'attente de pouvoir honorer le cours à votre place.

Pour les adhérents ayant pris une carte, le cours sera poinçonné s'il ne respecte pas cette règle.

Tout élève arrivant avec au minimum **20min de retard sera refusé** en cours du fait de sa non participation aux échauffements, partie du cours primordiale, permettant d'éviter toutes blessures. Et le cours sera dû.

Le cours ne pourra être assuré que si **un minimum de 3 élèves inscrits**, sinon celui-ci devra être annulé.

Un chèque de caution sera demandé à l'inscription pour les cours d'initiation ainsi que pour les organisations d'événements (EVJF...). Celui ci sera débité en cas d'annulation injustifiée ou tout autre litige. Le chèque sera rendu en fin de cours si aucun problème n'a été constaté.

Art.5 - MATÉRIEL ET LOCAUX

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE utilise un local privé, UBK CROSSFIT. Il est demandé aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtements...) de ranger (chaises et tables) et de laisser la salle propre (notamment les sanitaires) après le cours. Le matériel de sonorisation, appartenant ou non à **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** est laissé sous la responsabilité des coachs présents qui dispensent le cours. En cas de dégradation des locaux ou du matériel de sonorisation, **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** engage le ou les responsables des dégâts à une réparation matérielle ou financière. De même, les chaussures d'intérieur ou chaussettes sont obligatoires pour tous les cours proposés.

Art.6 - REMBOURSEMENTS

Toute inscription au cours, stages ou événements est **définitive**.

Chaque élève possède une carte (5 cours) ou un abonnement (annuel) avec une date de validité.

En cas d'abandon d'un élève pour convenance personnelle aucun remboursement ne sera possible.

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE se réserve la liberté de modifier le planning des cours, ou d'annuler un ou plusieurs cours en fonction des événements (indisponibilité des coachs, nombre d'élèves insuffisants, ect).

Lors d'un éventuel arrêt maladie des coachs, les cours sont suspendus et seront rattrapés.

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE ne rembourse pas les périodes d'abonnements non utilisées de votre fait. Une inaptitude médicale à la pratique du sport pourra faire l'objet d'une suspension gratuite de l'abonnement à compter de la date de présentation d'un certificat médical, pour la durée restante de l'inaptitude, mais en aucun cas à un remboursement.

Les suspensions ne sont jamais rétroactives.

Durant la période de suspension, il est impossible d'accéder aux cours.

Toute suspension prolonge d'autant la durée de la période initiale d'engagement.

SUSPENSION

Merci d'envoyer votre certificat médical d'inaptitude au sport dans un délai de 15 jours minimum par mail : kalypoleuse@yahoo.com

Art.7 - PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Le conseil d'administration du **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** se réserve le droit d'exclure à tout moment un(e) adhérent(e) pour les motifs suivants sans aucun remboursement possible :

- trouble de l'ordre moral,
- comportement et agissements entraînant la perturbation des cours, ou de l'organisation de **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE**,
- manque d'hygiène corporelle,
- attitude et gestes déplacés ou équivoques,
- dégradations des locaux ou du matériel,
- défaut de paiement, chèques impayés non compensés ou volés,
- non respect de l'autorité des coachs présents.

Art.8 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute demande de modifications du présent règlement devra faire l'objet d'un courrier adressé au responsable du **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE**. La validation par le conseil d'administration de la modification sera enregistrée dans le compte-rendu de réunion et sera intégrée dans le règlement intérieur de la saison suivante. Afin de ne pas freiner la progression d'un cours, tout adhérent s'engage à ne participer qu'aux cours correspondant réellement à son niveau.

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE s'engage à ne pas diffuser les informations personnelles concernant ses adhérent(e)s juniors et adultes.

Art.9 - TENUE OBLIGATOIRE À LA PRATIQUE

Il est impératif et obligatoire d'avoir une tenue adaptée et appropriée à la pratique de la pole dance.

SÉCURITÉ - COVID 19/AUTRES VIRUS

Au vue de la crise sanitaire passée et afin de respecter les gestes barrière un maximum, un lavage de main sera obligatoire pour tous au début et à la fin de chaque cours. Du gel hydro alcoolique sera à disposition. Pour des raisons de sécurité, il est **strictement interdit de s'enduire le corps de crème**, d'huile ou de tout autre substance pouvant provoquer de graves accidents du fait de leur pouvoir glissant **au moins 24h avant** le cours

La tenue doit être d'au minimum un short court et d'un haut sans manches afin que la peau puisse adhérer à la barre.

Prévoir de quoi s'hydrater durant le cours.

Ne pas garder de bijoux (collier, bague, piercing...) pour des raisons de sécurité et afin de ne pas dégrader le matériel du **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE**. L'élève pourrait se blesser s'il s'accroche avec la barre de pole.

Les coachs présents et le **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE** déclinent toute responsabilité en cas de blessure de l'élève si ce dernier ne respecte pas les consignes et se dégage de tout remboursement en cas de dégradation d'un bijou ou tout autre effet personnel.

Art.10 - STAGES OU ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS

Des stages avec des professionnelles de la pole dance sont envisagés ainsi que des évènements extérieurs (représentations, manifestations...). Le planning sera disponible dès que connu et diffusé sur le site internet www.teamangiepoleuse.fr et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

Réservation obligatoire pour les stages.

Art11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées sur ce site sont destinées uniquement au **STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE**.

Conformément à loi informatique et libertés (art34), vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données.

Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (art. 34 de la loi «Informatique et Libertés»). Pour l'exercer, Vous pouvez vous adresser à kalypoleuse@yahoo.com

STUDIO ANGIEPOLEUSE POLE DANCE invitent les utilisateurs du site extranet **Reservio** de nous faire part d'éventuelles erreurs en adressant un mail à l'adresse suivante kalypoleuse@yahoo.com



Signature de l'adhérent(e)
au moment de l'inscription